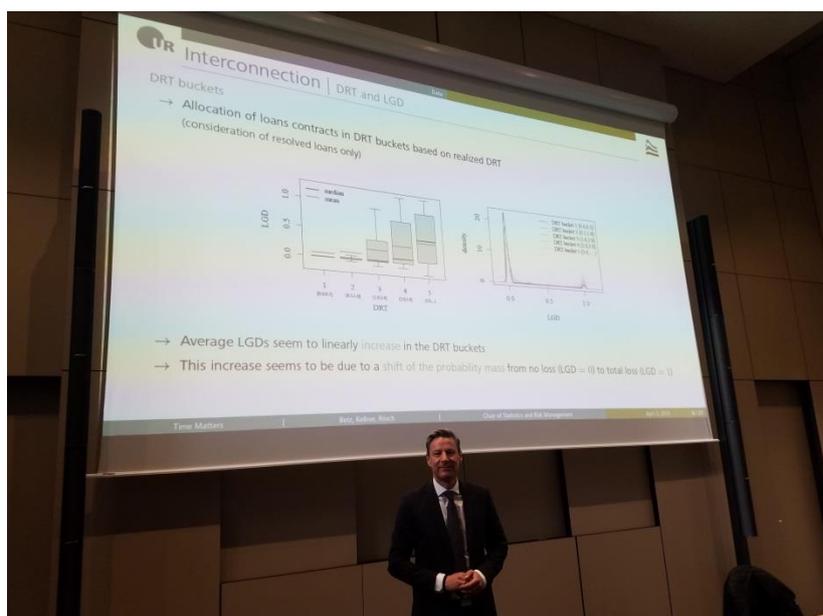


Séminaire Chaire ACPR : l'impact de la durée de recouvrement d'un prêt sur la perte en cas de défaut



Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire, l'ACPR a reçu le 3 avril 2019 le Professeur Daniel Rösch (Université de Ratisbonne) venu présenter ses travaux sur l'impact de la durée de recouvrement d'un prêt sur la perte en cas de défaut – l'étude est disponible [ici](#).

Lors de ce séminaire, qui a rassemblé une vingtaine d'agents de la Banque de France et de l'ACPR ainsi que des participants extérieurs, l'auteur a présenté ses travaux sur la perte en cas de défaut (LGD pour « *Loss Given Default* ») qui constitue un défi pour les activités de modélisation du risque des banques depuis l'introduction, en 2004, du cadre réglementaire de Bâle II. L'auteur a montré que si la perte en cas de défaut observée sur un prêt est insensible à la conjoncture économique, elle semble, en revanche, dépendre positivement de la durée de recouvrement. La durée de recouvrement s'écoule de l'entrée du prêt en défaut jusqu'à la dernière action effectuée par la banque pour percevoir les sommes dues. La problématique centrale du papier est de proposer un modèle qui permet de limiter le biais d'observation et d'éviter une sous-estimation des pertes en cas de défaut. En effet, une fois le défaut acté, la procédure de recouvrement peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, plus la durée de recouvrement est longue, plus la perte finale sera élevée. Ainsi, les analyses centrées sur le court terme (i.e. sur une période d'un an par exemple) ne permettent pas de capter les pertes les plus élevées. Ce biais d'observation entraîne une sous-évaluation de la perte en cas de défaut. Afin de corriger ce biais d'observation, l'auteur propose d'introduire des liens entre

durée de recouvrement et perte en cas de défaut. Cette prise en compte, dans un modèle, dit « hiérarchique », permet de réduire le biais d'observation sur les données de prêts aux PME.

Les principales questions de l'auditoire ont porté sur la possible causalité inverse.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants extérieurs. Pour notre prochain séminaire (**mercredi 15 mai à 10h**), nous accueillerons **Thorsten Beck (Cass Business School, London)** pour son document de recherche « **The Micro Impact of Macprudential Policies: Firm-Level Evidence** ».